



NOTICE D'UTILISATION VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Nous vous invitons à lire attentivement ce document présentant l'ensemble des règles d'utilisation de votre vélo.

Notice conforme aux normes NF EN 14764 (Bicyclettes) et NF EN 15194 (VAE).

INSTRUCTIONS D'UTILISATION DE LA CONDUITE DE VOTRE VÉLO

L'entretien contractuel ne prend pas en charge les effets dus à une utilisation contraire à la bonne conservation du produit ou consécutif à un usage anormal de votre vélo.

Vous trouverez ci-dessous une liste de vérifications à effectuer régulièrement ainsi que quelques conseils pour optimiser votre sécurité :

- Respecter le code de la route
- Vérifier l'état général du vélo
- Vérifier la pression de gonflage des pneumatiques : entre 3.5 et 4 bars une fois par mois

- Vérifier l'état des freins qui ne doivent présenter ni souillure ni graisse
- Vérifier la bonne marche, l'orientation et la propreté des éclairages avant et arrière ainsi que la propreté et l'efficacité des catadioptriques (roues, pédales, feux arrière etc.).

- Veiller à toujours rentrer la béquille avant la mise en route.

- Vérifier que les charges soient bien de 2 Kg maximum dans le Panier avant et de 23 Kg maximum sur le Porte-Bagages arrière. Adaptez les charges en fonction du confort et de la sécurité.

ATTENTION : Porter des bagages peut limiter votre visibilité ou le contrôle de votre vélo et entraîner une chute.

- Ne pas rouler et ne pas laisser votre vélo électrique sous des conditions climatiques particulières comme par exemple une forte pluie, un orage, un vent violent, etc.
- Ne pas exposer votre vélo au sel

- Rouler avec les deux mains sur le guidon
- Rouler dans le sens de circulation, jamais à contre sens
- Ne pas s'accrocher derrière une voiture ou tout autre véhicule

- Contrôler sa vitesse
- Eviter les écarts
- Lors du freinage, utiliser simultanément les freins avant et arrière.

ATTENTION ! Ne jamais rouler à deux personnes sur un vélo.

Agence commerciale : 22 rue Saint-Yves, 22200 GUINGAMP – contact@guingamp-paimpol.mobi – 02 56 74 99 94

- Ne jamais rouler de nuit ou par mauvais temps sans éclairage.
- Veiller à être visible des automobilistes et des motocyclistes : en s'habillant avec des vêtements réflecteurs et clairs, et allumer l'éclairage avant et arrière de votre vélo.

LE PORT D'UN GILET RETRO REFLECHISSANT CERTIFIE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT CYCLISTE CIRCULANT HORS AGGLOMERATION, LA NUIT, OU LORSQUE LA VISIBILITE EST INSUFFISANTE.

Tous nos vélos sont équipés à la sortie du Point de location d'éclairage avant et arrière ainsi que de catadioptres arrière et catadioptres latéraux de roues.

- En cas d'utilisation sous la pluie ou sur chaussée humide prendre ses précautions car la distance de freinage peut augmenter et l'adhérence diminuer sensiblement. Il est conseillé de porter un équipement et des vêtements renforcés, tel que des gants, des lunettes.
- Ne pas porter de vêtements larges qui pourraient se coincer dans les roues.
- Éviter tout dérapage.
- Éviter les zones boueuses ou alors rincer le vélo dès la fin de son utilisation.
- Pour le nettoyage, nettoyer avec une éponge humide et un produit vaisselle et ne jamais utiliser le nettoyeur haute pression, ni le jet en position jet dit crayon, mais en pluie pour le rinçage.

MISES EN GARDE IMPORTANTES

LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE POUR LES ADULTES ; IL EST OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS TRANSPORTES SUR UN PORTE-BEBE.

Il convient d'être particulièrement prudent lorsque vous roulez avec un porte-bébé, il ajoute du poids à l'arrière et rehausse le centre de gravité du vélo, rendant l'équilibre et les virages plus difficiles.

Les roues attirent l'attention des enfants et présentent un risque sérieux pour les doigts des jeunes enfants!

Si l'enfant met les doigts dans les rayons ou entre la chaîne et les plateaux, il risque de se coincer les doigts et/ou de se blesser.

MAINTENANCE RÉGULIÈRE & CONTRÔLE DU VÉLO

Le cadre, la fourche et l'ensemble des composants doivent être vérifiés régulièrement par notre Service.

Il s'agit de vérifications de sécurité importantes pour éviter les accidents, les blessures corporelles et pour assurer la bonne durée de vie du vélo.

Cet entretien est préconisé tous les 6 mois, un rappel par le personnel de Transdev Guingamp-Paimpol Agglomération sera réalisé en ce sens. Cependant vous pouvez, si besoin, prendre un rendez-vous dès que vous le souhaitez.

INSTRUCTIONS POUR L'USAGE D'UN VÉLO À ASSISTANTE ÉLECTRIQUE

CONCEPT ET DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

- Dans un Vélo à Assistance Electrique (VAE) : l'énergie électrique vient en soutien à votre pédalage. L'assistance n'est pas déclenchée sans pédalage excepté avec l'utilisation de l'Easy Start (0 à 6 km/h), accessible en appuyant longuement sur la touche « - » du display.

Ce vélo électrique est conforme à la Norme EN 15194 : la puissance maximale du moteur est de 250 watts et la vitesse maximum d'assistance n'excède pas 25 km/h. Cette conformité à la norme vous apporte les assurances de sécurité et de qualité.

Le système de détection de pédalage :

- Le système détecte le mouvement sur le pédalier et adapte l'envoi d'énergie provenant de la batterie vers le moteur électrique. C'est ce moteur, situé sur l'axe de pédalier, qui vous assiste.

Comment l'assistance se déclenche-t-elle ?

- Dès que le système intégré au pédalier détecte que vous pédalez vers l'avant (après un demi-tour environ de pédalier), il déclenche l'arrivée d'énergie vers le moteur électrique, soutenant agréablement l'effort que vous fournissez. Vous pouvez sélectionner le niveau d'assistance désiré à l'aide de l'afficheur présent sur le guidon.

Comment l'assistance électrique est-elle interrompue en roulant ?

- Appuyer sur la poignée de freins droite : un contacteur intégré interrompt l'assistance électrique.
- Arrêt du pédalage : le système détecte que vous ne pédalez plus et interrompt l'assistance électrique.

Que se passe-t-il lors de la production d'assistance ?

- Vous ressentirez une assistance très nette et un fort soulagement de votre effort de pédalage. En fonction du rapport de vitesse du dérailleur choisi, votre vitesse va rapidement augmenter.

Peut-on pédaler sans assistance ?

- Si l'assistance est coupée, vous pouvez pédaler comme un vélo normal.
- Le moteur électrique ne produit pas de contrainte particulière.

Peut-on rouler au-delà de 25 km/h ?

- L'assistance électrique vous accompagnera jusqu'à 25 km/h. Au-delà de cette vitesse, seul votre pédalage fournira la puissance sans limitation de vitesse (comme un vélo classique sans assistance). Ce qui signifie également qu'en descente, l'assistance ne limitera pas votre vitesse qui sera libre et pourra être supérieure à 25 km/h.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

PARTICULARITÉS DE VOTRE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE :

- Dès lors que l'assistance est activée, votre vélo électrique devient un véhicule dont une grande partie de la traction est produite par le moteur électrique.
- Par rapport à un vélo conventionnel sans assistance : un vélo électrique est également un peu plus lourd qu'un vélo classique, les distances de freinage, le comportement sur route et les estimations des distances sont différentes d'un vélo classique sans assistance.

Avant d'aller sur une route fréquentée, nous vous conseillons de faire des essais de roulage, de freinage et de comportement général dans une zone libre d'obstacle. Ceci vous permettra de vous familiariser avec votre vélo à assistance électrique.

Comment freiner efficacement ?

- Activer les deux poignées de freins en même temps. La répartition de freinage doit être d'environ 70% à l'avant et 30% à l'arrière. Notez que l'utilisation du frein arrière uniquement ne permet pas un freinage en toute sécurité.
- La charge maximum utile est de 125 kg (avec une limite de 100kg sur tige de selle et 25kg sur le porte-bagage). La distance de freinage ainsi que les conditions de conduite évoluent fortement en fonction du poids et de l'environnement.

Vous roulez en moyenne plus vite avec votre vélo électrique qu'avec un vélo classique : **anticipez alors vos distances de freinage.** La distance de freinage sur sol mouillé ou par souillure des freins est fortement augmentée et doit requérir toute votre prudence de conduite et d'anticipation.

Votre vélo est conforme à la norme NF-EN 15194 : Ne pas modifier ou changer les composants d'origines ce qui le rendrait non conforme.

EN CAS D'ACCIDENT, VOTRE RESPONSABILITE POURRA ETRE ENGAGEE SI UN ELEMENT D'ORIGINE A ETE MODIFIE, RENDANT VOTRE VELO ELECTRIQUE NON CONFORME A LA CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES.

Bonne route et roulez en toute sécurité avec Guingamp-Paimpol vélo!